

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 608-2023 et 609-2023**

AVIS est donné par la soussignée :

- **QUE** le conseil municipal de la Ville de Percé a adopté, le 23 février 2023, les règlements suivants :
 - Règlement numéro 608-2023 modifiant le *Règlement de plan d'urbanisme* numéro 435-2011 afin d'assurer la concordance au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC du Rocher-Percé, tel que modifié par les règlements numéros 339-2022 et 343-2022;
 - Règlement numéro 609-2023 modifiant le *Règlement de zonage* numéro 436-2011 afin de modifier certaines dispositions et afin d'assurer la concordance au *Plan d'urbanisme* de la Ville de Percé, tel que modifié par le règlement numéro 608-2023;
- **QUE** ces règlements sont officiellement entrés en vigueur le 17 mars 2023 lors de la délivrance des certificats de conformité à leur égard par la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé;
- **QUE** ces règlements sont déposés au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 20 mars 2023.

Gemma Vibert,
Greffière